

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

24 AVRIL 2009

PROPOSITION DE RÉOLUTION

POUR PARACHEVER LA MISSION DE LA SONUMA
DÉPOSÉE PAR **M. CHARLES PETITJEAN.**

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE RÉOLUTION POUR PARACHEVER LA MISSION DE LA SONUMA	4

DÉVELOPPEMENTS

Déjà je vous ai interrogé sur la société Sonuma dont l'activité sera un gigantesque travail d'archivage des documents audiovisuels de la RTBF !

Cette société a un actionnariat public réparti comme suit : 40 % détenus par la RTBF, 50 % par la Région wallonne et 10 % par la Communauté française !

Une déclaration de son administrateur délégué Jean-Louis Rollé suscite une réelle inquiétude sur le sort qui sera réservé aux archives qui n'auront pas trouvé grâce aux yeux du comité de sélection. Il dit « ce qui n'aura pas été jugé important par le comité n'est pas destiné à être numérisé » !

Autre motif d'inquiétude, le sort des supports analogiques originaux, après leur numérisation, qui risque bien d'être la poubelle !

Comme les pouvoirs publics ont dégagé des sommes considérables pour créer la Sonuma n'y a-t-il pas un effort complémentaire pour parachever la mission de la société.

PROPOSITION DE RÉOLUTION
POUR PARACHEVER LA MISSION DE LA SONUMA

Le Parlement demande :

Article 1er

Au Gouvernement de prévoir un complément de moyens financiers pour sauver l'ensemble du patrimoine audiovisuel de la RTBF en confortant son actionnariat.

C. PETITJEAN